

Le nouveau calendrier fiscal de la déclaration des revenus 2005

Un calendrier fiscal décalé, pour un impôt simplifié

A partir de cette année, la déclaration de revenus sera envoyée en mai et non plus en mars.

Ce nouveau calendrier permet d'avoir le temps nécessaire au préremplissage de la déclaration. La direction générale des impôts reçoit par voie électronique les informations transmises par les employeurs, caisses de retraite, d'assurance maladie ou d'allocations chômage. Elle traite ces informations ainsi que leur rattachement au foyer fiscal correspondant.

| | |
|---|---|
| Janvier à mars | La direction générale des impôts reçoit électroniquement les informations |
| Avril | Elle traite informatiquement les informations et les rattache aux foyers fiscaux des contribuables correspondants |
| Début mai | Vous recevez votre déclaration préremplie |
| à partir de début mai et au plus tard le 31 mai | Vous renvoyez votre déclaration préremplie par voie postale, ou ... |
| au plus tard les 13, 20, 27 juin | ...Vous déclarez en ligne |
| de mai à août | La direction générale des impôts traite les informations que vous avez déclarées |
| à partir de septembre | Vous recevez votre avis d'imposition |

Quelques chiffres clés

34,5 millions de plis à envoyer

100 millions d'informations à collecter